

CONSEIL DE ZONE du 15 novembre 2004

Ouverture des travaux à 18 h 10 dans l'amphithéâtre B du Centre universitaire de La Courtaisière à La Roche sur Yon

Monsieur Morin, responsable de la Z.E.P., remercie l'Inspecteur d'Académie et le Maire d'avoir accepté de co-présider ce conseil inaugural ouvrant le nouveau contrat de réussite 2004-2007 de la ZEP de La Roche sur Yon. Ce document issu d'une large concertation partenariale et amendé par la majorité des conseils d'écoles a pour ambition de tout faire pour que les 1200 élèves de la ZEP réussissent. Le travail doit être lisible pour tous les Partenaires. Malgré un peu d'amertume, il est souhaité que la non représentation de certaines écoles ne casse pas la dynamique de la ZEP.

Monsieur Prodhomme, Inspecteur d'Académie signale que «la discrimination positive» semble d'actualité puisque le Président de la République en fait état, alors qu'un chercheur du CNRS comme Eric Maurin s'interroge sur la limite des politiques d'aides qui ciblent des territoires. Pour ce soir son propos déclinera les trois points suivants :

1 – Les points forts de la ZEP de La Roche sur Yon

La qualité des partenariats :

- ⇒ avec la Ville
- ⇒ ceux issus du pilotage pédagogique de qualité qui a permis des réussites exemplaires malgré les difficultés.
- ⇒ avec les collègues, la présence des cinq Principaux ce soir en atteste.
- ⇒ avec les Parents d'élèves qui font confiance à l'école.

Les moyens :

- ⇒ 7 postes supplémentaires compte tenu des taux préférentiels (2 en élémentaire et 5 en maternelle)
- ⇒ 2 postes supplémentaires compte tenu de la scolarisation des enfants de 2 ans
- ⇒ un poste pour la coordination de la ZEP
- ⇒ un demi-poste pour le CAREP
- ⇒ un quart de décharge supplémentaire pour la direction de l'élémentaire des Pyramides
- ⇒ un poste pour la prévention de l'illettrisme
- ⇒ 4 aide-éducateurs et 5 assistants d'éducation
- ⇒ 114 jours de remplaçants pour la concertation
- ⇒ 2600 ? d'heures péri-éducatives pour l'accompagnement scolaire
- ⇒ 1200 ? pour 2 classes à PAC cinéma
- ⇒ 8970 ? de crédits pédagogiques pour les projets des écoles (soit 48 % des crédits départementaux pour 4 % d'élèves)

2 – La discrimination positive

Cette politique s'appuie sur le principe d'égalité qui doit permettre, grâce à l'école, d'avoir les outils de la réussite pour tous. Différentes lois ont nourri cette politique d'égalité des chances. Monsieur l'Inspecteur d'Académie pose quatre interrogations personnelles à ce sujet :

- ⇒ définir une population de manière négative n'équivaut-il pas à projeter des fuites hors de ces territoires ?
- ⇒ la stigmatisation d'un territoire par son appellation ZEP n'empêche-t-elle pas d'en donner une image attractive ?
- ⇒ la discrimination positive cible sur les moyens, or ce qui compte, n'est-ce pas plutôt la mobilisation des acteurs, le projet (qui nécessite bien sûr des moyens) ?

⇒ n'y a-t-il pas un risque à débattre de cette discrimination ? (accoutumance à l'assistanat, renforcement de l'effet négatif, ghettoïsation...)

3 – Les relations école-famille

Les attentes réciproques se sont intensifiées.

La corrélation entre catégories socioprofessionnelles et réussite donne de plus en plus de responsabilité aux parents mais aussi de culpabilité. Heureusement que les partenariats de territoire aident à répondre à ces attentes.

Le droit à la réussite pour leurs enfants est de plus en plus revendiqué par les parents, moins en élévation du niveau des savoirs que de résultats aux diplômes.

Le consumérisme ou la démission ressentis parfois par l'école ne se vérifie pas encore en Vendée où même les familles modestes ont des projets scolaires pour leurs enfants. L'accompagnement plus fragile par manque de moyens nécessite donc du partenariat : c'est là l'enjeu de la ZEP soutenue par la Ville et son Contrat de ville.

Monsieur Regnault, Maire de La Roche sur Yon se félicite effectivement du partenariat exemplaire existant entre la ZEP et les services de la Ville grâce au respect et à la qualité du travail des uns et des autres. Madame Cereijo, excusée pour ce soir veille à cette qualité.

Le contrat de réussite donne en l'occurrence un bilan objectif de l'état des lieux et du travail conduit. Sa lisibilité permet d'engager une politique sur 3 ans.

L'émission de la ZEP sur tout le territoire de la Ville correspond au souci de rééquilibrage dans la répartition des «logements aidés » qui représentent 27 % des logements. Le partenariat positif avec les HLM permet de concrétiser ce rééquilibrage.

La discrimination positive est aussi effective grâce au Contrat de ville et aussi à son volet CEL. Afin d'être plus efficace il serait souhaitable de :

- ⇒ coordonner les moyens, vérifier leur bonne utilisation en ayant une bonne connaissance des projets en partenariat.
- ⇒ ne pas favoriser une politique d'assistanat.
- ⇒ être fier du service public et être capable de le faire savoir
- ⇒ faire connaître aux familles ce qui se fait.

La mise en œuvre du contrat de réussite

A partir d'une vidéo-projection **monsieur Morin** présente l'actualisation du contrat de réussite depuis la rentrée de septembre 2004.

1. Le diagnostic

Pour les taux d'encadrements, monsieur l'Inspecteur d'Académie a tenu ses engagements d'ouverture à 25 et de fermeture à 24. La valeur ajoutée est plus lisible en maternelle par rapport aux maternelles hors ZEP.

La stabilité des enseignants est variable selon les années mais la rotation correspond surtout aux départs en retraite et au phénomène d'ouverture de classes le jour de la rentrée, ce qui entraîne des nominations provisoires.

L'évaluation CE² reste proche des moyennes nationales ZEP et hors ZEP confondues avec un petit différentiel en mathématiques comme au plan départemental. Pour l'évaluation 6ème, les résultats dépassent les moyennes nationales. Mais face à ce constat de réussite, les taux de retard scolaire restent trop élevés. En CP il est toutefois en baisse cette année : peut-être est-ce dû à l'effet «CP renforcés ». Le point noir demeure plutôt en CE² où ce retard s'accroît. Il faut signaler que 30 à 35 % de ces élèves en retard arrivent en cours de scolarité. Par contre les maintiens en cours de cycle peuvent interroger.

Au niveau des familles, les taux présentés ne doivent pas stigmatiser la ZEP, ils restent stables : autour de 70 % de familles dites «défavorisées », avec des disparités entre écoles bien sûr. La politique de mixité sociale expliquée par monsieur Regnault devrait finir par compenser ces écarts.

2. Les objectifs

Ceux-ci montrent que la grande leçon du travail en ZEP c'est l'équipe élargie aux autres personnels que les enseignants. L'entrée se fait par les résultats qui conduisent à élaborer des contrats de cycles qui se révèlent être de véritables laboratoires pédagogiques tout à fait intéressants.

3. Les engagements

A travers les différents engagements acceptés par l'ensemble des partenaires on s'aperçoit qu'il est nécessaire de travailler autrement en ZEP. L'école peut en effet lutter contre les déséquilibres autour des savoirs mais la grande inégalité se joue souvent en dehors de la classe. D'où la nécessité de moyens supplémentaires mais surtout de partenariats et de travail innovant.

La réussite scolaire en ZEP : quelques actions prioritaires

▪ Prévention de l'illettrisme

Monsieur Duranteau maître supplémentaire sur la ZEP depuis l'an dernier, présente son travail en collaboration avec les enseignants et le Réseau d'Aide. Dès le début de l'année, les regards croisés de ces différents enseignants permettent de cibler les difficultés qui risqueraient d'empêcher tel ou tel enfant d'entrer dans l'apprentissage de la lecture pour les CP, ou dans l'utilisation de celle-ci pour les CE. Si une aide spécialisée s'avère nécessaire les enfants sont alors orientés vers le Réseau d'Aide. Madame Avide signale que ce travail en parallèle est difficile.

Monsieur Duranteau travaille le plus souvent directement dans la classe individuellement ou en petit groupe selon les objectifs fixés conjointement avec le maître de la classe. Il s'agit d'un petit coup de pouce qui a permis l'an dernier à beaucoup d'élèves d'aborder la classe supérieure avec plus d'assurance. Certains sont encore aidés en ce début de CE1. Il passe d'une classe à l'autre selon les objectifs fixés avec l'équipe enseignante.

A l'interrogation de monsieur l'Inspecteur d'Académie sur la facilité de cette co-intervention en classe, monsieur Duranteau remarque que le partage de pratiques pédagogiques est habituel en ZEP. D'autre part, intervenant sur plusieurs écoles, il constate que les collègues s'intéressent aux méthodes des autres, il se sent donc un peu comme un véhiculeur de pratiques pédagogiques diversifiées.

Madame Gassiot, directrice de la CLE s'interroge sur l'appellation de ce concept, le mot illettrisme lui semble un peu fort pour des CP, « aide à l'apprentissage de la lecture » n'aurait-il pas été moins dur ? Par ailleurs qu'est-ce qui fait le déclic dans cet apprentissage ? La médiation ? La traduction des consignes ? L'affectif ?

Monsieur Duranteau pense que sa présence permet à certains élèves d'entrer dans les consignes collectives. Peut-être à cause de l'une ou l'autre des interrogations ci-dessus.

▪ Lecture de l'école à la maison avec Toboggan

Madame Hervouet présente ce projet réalisé grâce à un financement intégral de l'inspection académique, soit 4079 euros pour l'abonnement individuel des 140 CP de la ZEP à la revue Toboggan pour 8 mois.

Des histoires y sont proposées sous différentes formes. En classe et à la maison, le magazine constitue un support ludique qui vient enrichir l'apprentissage de la lecture. Comme les panneaux affichés le montrent, certaines classes l'ont utilisé pour travailler dans le domaine de la découverte du monde grâce aux pages « documentaires ». Certains CE1 ont pu en profiter en décrochage technologique avec les pages « bricolages », alors qu'une classe a pu déguster la confiture réalisée par une maman à partir de la page « cuisine ». Le projet prévoit d'associer ultérieurement les familles en organisant des ateliers tirés des fiches du magazine.

Madame Guilloteau parent d'élève de CP, intervient pour saluer ce projet. Ce vecteur de communication semble un bon tremplin entre la maternelle et l'élémentaire, après les cahiers de vie. Il permet aux familles de s'intéresser de façon ludique à la vie de la classe et de rétablir une égalité entre les enfants qui avaient déjà un abonnement personnel à la maison et les autres.

▪ Jeux de rencontres, rencontres de jeux.

Monsieur Pallardy présente ce projet concernant les cycles 2 de la ZEP et financé conjointement par l'inspection académique et le contrat de ville. Depuis la rentrée, les 11 classes participantes ont sollicité les familles, avec plus ou moins de réussite, pour connaître les jeux pratiqués autrefois par eux-mêmes sur les cours d'écoles. Après avoir expérimenté un ou plusieurs jeux, si possible avec les familles, sur le temps de classe, les élèves sont appelés à élaborer une fiche pour communiquer les règles du jeu aux autres classes. Des rencontres entre écoles enrichiront les découvertes. Les panneaux affichés et le matériel exposé montrent l'avancée du projet, avec les écrits déjà réalisés (voir aussi le site internet de la ZEP). Les jeux nécessitant du matériel pourront être découverts grâce à la mallette présentée, dont chaque groupe scolaire participant sera bénéficiaire ainsi que les 4 albums liés au sujet.

▪ **L'accompagnement à la scolarité.**

Madame Cantin présente cette action déjà ancienne sur les quartiers, mais modifiée cette année suite à l'évaluation réalisée dans le cadre du contrat de ville d'une part, et dans le contrat de réussite d'autre part. Les axes retenus sont :

- Prise en compte du rythme de vie par un temps de goûter ou de pause-discussion avec les encadrants après la sortie de classe
- Temps d'aide aux « devoirs »
- Temps culturel et ludique avec accueil des familles
- Ouverture deux fois par semaine pendant une heure (pour responsabiliser les enfants et les familles pour les autres jours)
- Liens bénévoles-animateurs-enseignants grâce aux heures prévues dans le cadre du contrat de réussite.

La nécessité de soutenir les 80 bénévoles mobilisés pour cette action a conduit la Ville à engager un animateur technique par site et à demander une aide en terme de méthodologie et de formation à la FOL. De nouveaux financeurs ont été sollicités dont la DDASS et la CAF.

Monsieur Régnault constate que les conditions de travail sont difficiles sur la ZEP, il est nécessaire de mettre l'énergie de tous en commun, aussi regrette-t-il l'absence d'une partie des acteurs. La valorisation du travail en équipe et des méthodes innovantes vient d'être démontrée avec beaucoup de crédibilité. C'est là, en ZEP, que semble se faire l'avenir, les prémices d'articulation avec tous les collègues paraissent prometteurs.

En conclusion, **monsieur Prodhomme** ressent que la ZEP de La Roche sur Yon est dynamique à travers ses projets et ses partenariats. Il souhaite que l'on continue à se centrer sur les apprentissages en :

- se demandant tous les soirs ce que chaque élève a appris
- se mobilisant aussi sur les mathématiques
- limitant les maintiens pour éviter les difficultés au collège où les adolescents n'arrivent à se construire qu'avec un âge normal par rapport aux camarades de classe
- se projetant à l'année N+4 ou N+5 pour un suivi des élèves capable de renvoyer une image positive du travail mené en primaire
- intégrant la dimension collège dans le contrat de réussite. Pour cela, chaque collège devra faire une convention pour 2005-2006 avec des précisions sur le suivi des élèves de l'école de la ZEP qui lui est associée.

20 heures : monsieur Morin conclut en remerciant la Ville de nous permettre de terminer cette soirée autour d'un apéritif auquel il convie les participants.

La coordonnatrice de la Z.E.P. :

Le responsable de la Z.E.P. :

Gisèle GOICHON

Philippe MORIN